

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, tenue le 8 décembre 2020 à 19h30, à la salle de l'hôtel de Ville, 871, Chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

Sont présents : Mme Anne-Marie Lareau, Mme Kim Elbilja, Mme Lyne Martel, M. André Cyr, Mme Mélanie Lampron et M. André Benoit, tous formant quorum sous la présidence du maire M. Luc Diotte.

Sont aussi présents : La directrice générale, Mme Gisèle Lépine Pilotte, ainsi que le nouveau directeur général M. Vincent Diotte

3709-20-12-1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Lyne Martel propose, appuyé par Madame la conseillère Kim Elbilja, de procéder à la constatation de la régularité de la séance.

ADOPTÉE

3710-20-12-2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Lyne Martel souhaite ajouter un point à l'ordre du jour, à la section « Travaux Publics », intitulé Déneigement (7.6).

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron, d'approuver l'ordre du jour avec la modification énoncée ci-haut.

MOMENT DE RÉFLEXION

1- Ouverture de l'assemblée.

2- Approbation de l'ordre du jour.

3- Période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présenté

4.1- Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles- Résolution fermeture bureaux et bibliothèque du 23 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclusivement

4.2- Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles- Adoption Budget 2021-21 décembre 2020 à 19h30

5.0- TRÉSORERIE :

5.1- Liste des comptes à payer au 30 novembre 2020

5.2- Liste des chèques et paiements ACCESD du 1er au 30 novembre 2020 à être entérinés

5.3- Registre des salaires versés du 27 octobre 2020 au 30 novembre 2020

5.4- Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles – Transferts de solde- Autorisation

5.5- MRCAL- Formation pour les maires- 02/10/2019- 307.24\$

6.0-ADMINISTRATION

6.1-A-Mun. de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles- Règlement Adoption Budget 2021-Avis de motion :Dépôt projet de règlement

6.1 B-Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles- Adoption du projet de Règlement Budget 2020

6.2 A- Municipalité Saint-Aimé-du-Lac-des-iles- Règlement Adoption taux de taxes et tarifications de service 2021-Avis de motion- Dépôt projet de règlement

6.2-B- Municipalité Saint-Aimé-du-Lac-des-iles- Adoption projet de Règlement taux de taxes et tarifications de service 2021

6.3-MRCAL- Cour municipale- Mandat à la firme Dunton Rainville- fin 31 décembre 2021.

6.4- Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles- Déclarations des intérêts pécuniaires- Dépôt

6.5- Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles- Élus municipaux- Registre des dons

6.6- Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles- Calendrier assemblées ordinaires du conseil 2021

6.7- Centre communautaire- Projet de visioconférence – Dépôt des soumissions

7.0- TRAVAUX PUBLICS :

7.1-A RIRL- Chemin de Kiamika- Autorisation paiements WSP-

7.1-B RIRL- Chemin de Kiamika- Autorisation paiements Pavage Multipro

7.1-C RIRL- Chemin de Kiamika- Autorisation paiements Groupe ABS

7.2- TECQ- 2019-2023- Résolution

7.3- Cie Canada 2820277 inc. -Gilles Arseneault- Demande de cession chemin de la Belle-vie

7.4- Programme d'aide à la voirie- Chemin à double vocation- subvention disponible

7.5- MRCAL-Service d'ingénierie- Demande regroupée pour surveillance de chantier et service de laboratoire

7.6- Déneigement

08- LOISIRS ET CULTURE :

8.1- Fête de Noël-12 décembre 2020

8.2- Patinoire- Remplacement d'un congé de maladie- Engagement de M. Jean-François Huc

8.3- Patinoire extérieure et chalet des patineurs- Consignes de la Santé publique

8.4- Espace théâtre- Écran dynamique- Offre de service

8.5- Station piscicole de Lac-des-Écorces- MFFP-Demande de modernisation de la station

9.0- URBANISME ET ENVIRONNEMENT :

10- RÉGIES ET SÉCURITÉ :

10.1- MRCAL- Formation des pompiers- Demande des Sommes- volet 3

10.2- RIDL- Règlement #68- MAJ du règlement concernant la collecte et le transport des matières résiduelles, des matières recyclables, des matières organiques incluant les résidus verts) et des encombrants

11- Période de questions.

12- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

3711-20-12-4.1 MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES- RÉOLUTION FERMETURE BUREAUX ET BIBLIOTHÈQUE DU 23 DÉCEMBRE 2020 AU 4 JANVIER 2021 INCLUSIVEMENT

Madame la conseillère Anne-Marie-Lareau propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Cyr, que le conseil municipal autorise la fermeture des bureaux administratifs ainsi que de la bibliothèque du 23 décembre 2020 au 4 janvier 2021.

ADOPTÉE

3712-20-12-5.1 LISTE DES COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2020

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau d'approuver la liste des comptes ci-dessous énumérés et d'autoriser la directrice générale de la municipalité d'effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit

ADMINISTRATION		
Josée Collard	86,40 \$	
Me Roger Rancourt	61,86 \$	
Rona	(26,72) \$	
Bélanger Électronique	417,75 \$	
Imprimerie Papineauville	99,82 \$	<u>639,11 \$</u>
VOIRIE (courant)		
Dépanneur Lac-des-Iles	513,58 \$	
Pieces Auto Leon Grenier	48,51 \$	
Brandt	907,04 \$	
Groupe CLR	575,40 \$	
Location L.A. Pelletier	101,62 \$	
Atelier Usinage Mt Laurier	551,88 \$	
Carrefour industriel	421,48 \$	
Groupe ABS	1 553,61 \$	<u>4 673,12 \$</u>
GARAGE		
Rona	10,65 \$	
Pieces Auto Leon Grenier	383,31 \$	
Centre d'hygiene	16,66 \$	
Nettoyeur Meilleur	15,35 \$	
Métal Gosselin	334,38 \$	
Distr SBC	482,79 \$	<u>1 243,14 \$</u>
LOISIRS/QUAI PUBLIC/PLAGE		
Projet plage		
Depanneur lac des iles	27,19 \$	
Scie a chaines FN	157,50 \$	
Rona	11,03 \$	
Mont-Laurier Propane	347,45 \$	
Loc. Htes Laurentides	1 761,14 \$	
Distr. Falardeau	311,54 \$	
BIBLIO		
Papeterie des H-Rivières	1 144,10 \$	
CRSBPL	24,15 \$	<u>3 784,10 \$</u>
GAZON/DENEIGEMENT		
Carrefour industriel	1 336,07 \$	
Ateliers Réparation BR	5,19 \$	
Pieces Auto Leon Grenier	241,34 \$	
Loc LA Pelletier	2 617,15 \$	
Camion Freightliner	156,14 \$	<u>4 355,89 \$</u>
AQUEDUC / URBANISME		
Serv Env. Lussier	1 506,17 \$	
EnvironeX	160,40 \$	<u>1 666,57 \$</u>
TOTAL DES COMPTES À PAYER :		<u>16 361,93 \$</u>

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

Gisèle Lépine Pilotte

ADOPTÉE

3713-20-12-5.2 LISTE DES CHÈQUES ET PAIEMENTS ACCESD DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2020 À ÊTRE ENTÉRINÉS

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Madame la conseillère Kim Elbilja, d'approuver la liste des chèques et paiements ACCESD à être entérinées du 1er au 30 novembre 2020.

N°chèque	Nom	Montant
C2000356	LA GRIFFE D'ALPHA	250,00
C2000357 à C2000391	Liste des comptes à payer Novembre	46 585,62 \$
C2000392	PAVAGES WEMINDJI INC.	5 902,81
C2000393	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	317,33
L2000107	AJ ENVIRONNEMENT CONSULTANTS EN BIOLOGIE	4 886,44
L2000108	RESEAU KOUMBIT	321,93
L2000109	LOGISITIQUE UNGAVA	5 039,49
L2000113	HYDRO-QUÉBEC	566,25
L2000114	MINISTRE DES FINANCES	39 611,00
L2000115	WSP CANADA	1 334,30
L2000116	AMYOT GÉLINAS	2 448,97
L2000117	BELL CONFERENCES INC	57,49
L2000118	DUFRESNE HEBERT COMEAU AVOCATS	2 094,15
L2000119	HYDRO-QUÉBEC	2 454,99
L2000120	TÉLÉBEC LTÉE	724,10
L2000121	HYDRO-QUÉBEC	28,35

L2000122	PAGES JAUNES	15.87
L2000138	CAISSE DESJARDINS COEUR H-LAURENTIDES	669.82
L2000139	FIDUCIE DESJARDINS RRS	1 934.90
L2000140	RCAP CRÉDIT-BAIL INC	465.65

GRAND TOTAL 115 709.46

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

Gisèle Lépine Pilotte

ADOPTÉE

3713-20-12-5.3 REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 27 OCTOBRE 2020 AU 30 NOVEMBRE 2020

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit, d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 27 octobre 2020 au 30 novembre 2020.

D2000055	2020/11/03	C	4 869.15	Dépôt direct - salaires
D2000056	2020/11/03	C	4 326.96	Dépôt direct - salaires
D2000057	2020/11/09	C	3 817.58	Dépôt direct - salaires
D2000058	2020/11/16	C	4 616.49	Dépôt direct - salaires
D2000059	2020/11/23	C	4 257.54	Dépôt direct - salaires
D2000060	2020/11/30	C	4 479.37	Dépôt direct - salaires
de chèques émis			6	26 367.09

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

Gisèle Lépine Pilotte

ADOPTÉE

3714-20-12-5.4 MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES – TRANSFERTS DE SOLDE – AUTORISATION

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Madame la conseillère Kim Elbilja, d'autoriser la directrice générale à procéder aux transferts de soldes par postes budgétaires selon la liste présentée

<u>Administration</u>			
02-110-00-494-00	673,19 \$	02-110-00-454-00	(673,19 \$)
02-120-20-412-00	2 851,38 \$	02-110-00-610,00	(1 235,30 \$)
		02-110-00-310-00	(1 616,08 \$)
02-120-20-951-00	2 479,00 \$	02-110-00-951-00	(2 479,00 \$)
02-130-00-340-00	2 500,00 \$	02-130-00-496-00	(8 630,25 \$)
02-992-00-883-00	3 589,30 \$		
02-996-00-999-00	2 540,95 \$		
02-130-00-421-00	19 500,00 \$	02-130-00-423-00	(19 500,00 \$)
02-130-00-517-00	263,77 \$	02-130-00-527-00	(677,11 \$)
02-130-00-347-00	343,76 \$		
02-130-00-494-00	39,58 \$		
02-190-00-494-00	30,00 \$		
<u>Sécurité public</u>			
02-220-00-522-00	574,28 \$	02-230-00-454-00	(1 000,00 \$)
02-230-00-522-00	425,72 \$		
02-230-00-522-00	804,82 \$	02-290-00-451-00	(804,82 \$)
<u>Travaux publics</u>			
02-320-00-141-10	11 519,21 \$	02-320-00-141-00	(11 519,21 \$)
02-320-00-455-00	609,13 \$	02-320-00-331-00	(609,13 \$)
02-320-00-625-00	2 741,42 \$	02-320-00-521-00	(7 317,16 \$)
02-320-00-635-00	2 487,90 \$		
02-320-00-620-00	2 087,84 \$		
02-320-00-525-10	303,10 \$	02-320-00-454-00	(303,10 \$)
02-320-00-411-00	1 126,95 \$	02-330-00-453-00	(6 395,01 \$)
02-320-00-453-00	3 955,35 \$		
02-320-00-650-00	1 312,71 \$		
02-330-00-516-00	2 488,20 \$	02-320-00-515-00	(5 000,00 \$)
02-320-00-516-00	3 803,18 \$	02-320-00-453-00	(1 291,38 \$)
02-320-00-525-00	3 584,96 \$	02-330-00-525-00	(4 755,37 \$)
02-320-00-631-00	1 170,41 \$		
02-320-00-526-20	1 075,60 \$	02-320-00-526-00	(1 075,60 \$)
02-320-00-522-00	4 731,94 \$	02-320-00-521-00	(9 731,94 \$)
02-320-00-526-20	5 000,00 \$		
02-320-00-622-00	486,96 \$	02-330-00-622-00	(1 502,76 \$)
02-330-00-650-00	1 015,80 \$		
02-330-00-631-00	2 530,46 \$	02-340-00-640-00	(5 857,40 \$)
02-340-00-681-00	2 860,19 \$		
02-355-33-640-00	466,75 \$		
<u>Hygiène du Milieu/Santé et Bien être</u>			
02-412-00-681-00	212,73 \$	02-413-00-681-00	(212,73 \$)
02-451-10-446-00	104 062,10 \$	02-451-20-959-00	(101 385,00 \$)
		02-413-00-521-00	(1 500,00 \$)
		02-451-10-649-00	(550,00 \$)
		02-590-00-495-00	(627,10 \$)
02-490-00-445-00	6 491,00 \$	02-451-10-959-00	(6 320,00 \$)
		02-590-00-495-00	(171,00 \$)
02-451-20-446-00	28,90 \$	02-451-20-951-00	(2,00 \$)
		02-590-00-495-00	(26,90 \$)

<u>Urbanisme / Environnement / Tourisme</u>			
02-610-00-349-00	650,00 \$	02-610-00-341-00	(650,00 \$)
02-610-00-419-00	5 227,76 \$	02-610-00-453-00	(700,00 \$)
		02-610-00-454-00	(187,49 \$)
		02-622-00-340-00	(3 000,00 \$)
		02-622-00-521-00	(746,03 \$)
		02-622-00-521-10	(594,24 \$)
02-639-00-996-00	4 346,48 \$	02-622-00-521-10	(4 346,48 \$)
<u>Loisirs/ Culture</u>			
02-701-20-521-00	1 926,54 \$	02-701-20-527-00	(3 763,86 \$)
02-701-20-526-00	24,38 \$		
02-701-20-660-00	498,24 \$		
02-701-20-681-00	1 314,70 \$		
02-701-30-522-00	5 456,19 \$	02-701-30-141-00	(7 744,77 \$)
02-701-30-526-00	1 053,09 \$		
02-701-30-640-00	471,09 \$		
02-701-30-141-10	764,40 \$		
02-701-40-681-00	111,61 \$	02-701-40-141-00	(111,61 \$)
02-701-50-521-00	1 075,86 \$	02-701-50-522-00	(1 159,85 \$)
02-701-50-640-00	83,99 \$		
02-701-90-971-00	37 104,05 \$	02-130-00-952-00	(37 104,05 \$)
02-702-30-141-10	2 745,95 \$	02-702-30-141-00	(2 745,95 \$)
02-702-30-522-00	37,78 \$	02-702-30-670-00	(78,12 \$)
02-702-30-951-00	38,34 \$		
02-702-90-951-00	2,00 \$		
	265 700,99 \$		(265 700,99 \$)
			0,00 \$

ADOPTÉE

3715-20-12-5.5 MRCAL – FORMATION POUR LES MAIRES – 02/10/2019 – 307.24\$

Monsieur le maire Luc Diotte informe le conseil qu'une facture pour une formation auquel il a assisté le 2 octobre 2019 vient d'être reçue par la MRCAL, et que la quote-part de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles pour cette formation s'élève à 307.24\$

Madame la conseillère Anne-Marie Lareau propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron, d'autoriser la directrice générale à procéder au paiement pour la formation des maires ayant eu lieu le 02/10/2019 au montant de 307.24\$.

ADOPTÉE

3715-20-12-6.1A MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES – RÈGLEMENT ADOPTION BUDGET 2021 – AVIS DE MOTION - DÉPÔT DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller André Cyr que l'adoption des prévisions budgétaires 2021 de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles se fera le 21 décembre 2020 à 19h30 à la salle communautaire du 871, chemin Diotte.

ADOPTÉE

3716-20-12-6.1B MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT BUDGET 2021

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau, l'adoption du projet de règlement des prévisions budgétaires 2021 de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

3717-20-12-6.2A MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES – RÈGLEMENT ADOPTION TAUX DE TAXES ET TARIFICATIONS DE SERVICE 2021 – AVIS DE MOTION - DÉPÔT DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Kim Elbilia que l'adoption du règlement relatif aux Taux taxation 2021 et tarifications des services 2021 de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles se fera le 21 décembre 2020 à 19h30 à la salle communautaire du 871, chemin Diotte.

ADOPTÉE

3718-20-12-6.2B MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES – ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT TAUX DE TAXES ET TARIFICATIONS DE SERVICE 2021

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron, l'adoption du projet de règlement relatif aux Taux taxation 2021 et tarifications des services 2021 de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

3719-20-12-6.3 MRCAL – COUR MUNICIPALE – MANDAT À LA FIRME DUNTON RAINVILLE – FIN 31 DÉCEMBRE

ATTENDU QUE le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution MRC-CC-13844-09-20, a mandaté la firme Dunton Rainville, avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant le 31 décembre 2021.

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser Me Pierre-Alexandre Brière, Me Marie-Claude Côté et Me David Couturier de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme de ladite municipalité

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron, que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles autorise Me Pierre-Alexandre Brière, Me Marie-Claude Côté et Me David Couturier de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles faisant partie de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle

ADOPTÉE

ITEM 20-12-6.4 MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES – DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – DÉPÔT

La directrice générale dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires suivants, à savoir

Mme Anne-Marie Lareau, siège #1

M. André Cyr, siège #4

Mme Mélanie Lampron siège, #5

M. André Benoit, siège #6

ITEM 20-12-6.5 MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES – ÉLUS MUNICIPAUX – REGISTRE DES DONS

La directrice générale dépose le registre. Celui-ci ne contient aucune déclaration de dons.

3720-20-12-6.6 MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES – CALENDRIER ASSEMBLÉES ORDINAIRES DU CONSEIL 2021

Madame la conseillère Lyne Martel propose, appuyée par Madame la conseillère Kim Elbilia, tel que requis à la LERMQ, que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles adopte le calendrier proposé des assemblées ordinaires pour l'année 2021.

**12 JANVIER 2021 - 9 FÉVRIER 2021 - 9 MARS 2021 – 13 AVRIL 2021 - 11 MAI 2021 - 15 JUIN 2021 –
13 JUILLET 2021 - 17 AOÛT 2021 (exception 3e mardi du mois) – 14 SEPTEMBRE 2021 –
5 OCTOBRE 2021 – (exception 1er mardi du mois) - 9 NOVEMBRE 2021 - 14 DÉCEMBRE 2021**

ADOPTÉE

3721-08-12-7.1A RIRL – CHEMIN DE KIAMIKA – AUTORISATION PAIEMENTS WSP

Madame la conseillère Lyne Martel propose, appuyée par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau, d'autoriser le paiement de la facture reçue de WSP au montant de 15 751.58\$ taxes incluses pour les travaux de surveillance de chantier effectués sur le chemin Kiamika.

ADOPTÉE

3722-08-12-7.1B RIRL – CHEMIN DE KIAMIKA – AUTORISATION PAIEMENTS PAVAGE MULTIPRO

Suite à une discussion du conseil, il y a report du paiement de la facture de Pavage Multipro pour les travaux effectués sur le chemin Kiamika. Une réflexion est de mise suite à l'analyse du compte de dépense intitulé « Gestion de Circulation » d'un montant d'environ 4 000\$.

3723-08-12-7.1C RIRL – CHEMIN DE KIAMIKA- AUTORISATION PAIEMENTS GROUPE ABS

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron, d'autoriser le paiement des factures reçues du Groupe ABS au montant de 6 766.76\$ taxes incluses pour les travaux effectués sur le chemin Kiamika.

ADOPTÉE

3724-08-12-7.2 TECQ – 2019-2023 – RÉOLUTION

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Madame la conseillère Lyne Martel propose, appuyée par Madame la conseillère Kim Elbilia, que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° XX ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° XX ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

3725-08-12-7.3 CIE CANADA 2820277 INC. – GILLES ARSENAULT – DEMANDE DE CESSION CHEMIN DE LA BELLE-VIE

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par monsieur le conseiller André Benoit, d'accepter la demande de cession de M. Gilles Arsenault du Chemin de la Belle-vie à la municipalité. Tous les frais inhérents à la cession seront aux frais du cédant.

ADOPTÉE

3726-08-12-7.4 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE – CHEMIN À DOUBLE VOCATION – SUBVENTION DISPONIBLE

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyée par Madame la conseillère Kim Elbilja, que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles autorise la directrice générale à remplir au nom de la municipalité l'ensemble des documents pertinents pour l'obtention de la subvention du Programme d'Aide à la Voirie visant les chemins à double vocation.

ADOPTÉE

3727-08-12-7.5 MRCAL – SERVICE D'INGÉNIERIE – DEMANDE REGROUPÉE POUR SURVEILLANCE DE CHANTIER ET SERVICE DE LABORATOIRE

Attendu que la municipalité participe au service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle suite à son adhésion à l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

Attendu que, pour l'année 2021, la municipalité prévoit mettre en chantier projets qui requièrent une surveillance de chantier ainsi qu'un contrôle des matériaux;

Attendu que la MRC a proposé aux municipalités participant au service d'ingénierie et ayant des projets à mettre en chantier en 2021 de se regrouper afin de lancer un appel d'offres pour obtenir les services d'une firme d'ingénierie pour de la surveillance de chantier et le contrôle des matériaux;

Attendu qu'en vertu de l'article 934.1 du Code municipal du Québec des municipalités peuvent s'unir pour obtenir des services et déterminer les modalités de cette union;

Attendu les documents préliminaires d'appel d'offres préparés par la MRC, incluant l'énoncé des besoins spécifiques de la municipalité;

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Cyr, que la municipalité participe à un appel d'offres public regroupé afin d'obtenir les services d'une firme en ingénierie pour la surveillance de chantier et le contrôle des matériaux et que le processus de cet appel d'offres soit conduit par la MRC d'Antoine-Labelle et assujetti à son règlement sur la gestion contractuelle.

Il est de plus résolu que les offres reçues soient évaluées en vertu du système de pondération et d'évaluation prévu à l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec et que le comité de sélection soit composé de trois membres nommés par la directrice générale de la MRC, dont un représentant des municipalités participantes.

ADOPTÉE

3728-08-12-8.2 PATINOIRE – REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MALADIE – ENGAGEMENT DE M. JEAN-FRANÇOIS HUC

Madame la conseillère Anne-Marie Lareau propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel, d'engager M. Jean-François Huc en remplacement de M. Stéphane Sinette qui est indisponible suite à un congé de maladie.

ADOPTÉE

3729-08-12-8.5 SOUTIEN DE L'ACTIVITÉ DE LA PÊCHE TOURISTIQUE ET SPORTIVE AU QUÉBEC PAR LA MODERNISATION DE LA STATION PISCICOLE DE LAC-DES-ÉCORCES

ATTENDU QUE les régions touristiques rurales accueillent beaucoup d'adeptes de la pêche ce qui crée une activité économique considérable et importante pour ces régions ;

ATTENDU QUE selon une étude du gouvernement du Québec, les dépenses annuelles des pêcheurs au Québec étaient de 1 059 800 000 \$ en 2012 ;

ATTENDU QUE les organismes d'ensemencement des Laurentides, de l'Abitibi, de la Mauricie, de Lanaudière et de toutes les autres régions du Québec ont besoin d'un approvisionnement en poissons de provenance publique pour maintenir la qualité de la pêche sur leur territoire ;

ATTENDU QUE ces organismes contribuent à garder l'activité de la pêche attractive et à intéresser la relève ;

ATTENDU QUE les pourvoies et les ZECS s'approvisionnent majoritairement auprès des piscicultures privées qui ne répondent pas à la demande ou ne peuvent y répondre en fonction de la capacité de payer des acheteurs ;

ATTENDU QUE les piscicultures privées produisent de moins en moins de poissons et connaissent de plus en plus de difficultés financières ;

ATTENDU QUE la fermeture de la station piscicole de Lac-des-Écorces causerait une diminution supplémentaire du volume annuel produit et introduit annuellement ;

ATTENDU QUE les impacts sur l'intérêt de la pêche seraient instantanés et par conséquent les dépenses y étant associées diminueraient ;

ATTENDU qu'un comité de travail a été mis en place en mai 2019 par madame Chantale Jeannotte, députée de Labelle ;

ATTENDU qu'une étude a été réalisée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, commandée par le CLD de la MRC d'Antoine-Labelle, pour évaluer les hypothèses de conversion de la station piscicole de Lac des Écorces en coopérative, OBNL, partenariat public privé, production mixte de poissons et production végétale par aquaponie, de poisson de table, production de 5 à 50 tonnes, en recirculation ou « flow true », etc.

ATTENDU QUE suite à cette étude, aucun modèle d'affaires évalué n'est viable ou vraisemblablement réalisable ;

ATTENDU QUE la volonté du gouvernement du Québec est de mettre fin aux opérations de la station piscicole de Lac-des-Écorces ;

ATTENDU que les arguments ayant mené à la décision de fermer la station piscicole de Lac des Écorces ont été basés sur une évaluation d'impact financier erroné en regard des estimations de coûts, ajustées pour l'éventuelle poursuite de la mise à niveau de la station piscicole de Baldwin ;

ATTENDU qu'il y a une incapacité d'augmenter la production de la station piscicole de Baldwin aux besoins actuels pour le maintien de l'industrie touristique de la pêche au Québec ;

ATTENDU qu'il est important de maintenir l'attrait des Québécois pour les activités extérieures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kim Elbilia, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit et résolu à l'unanimité de demander à monsieur Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs de :

- Soutenir les économies des régions du Québec en leur permettant de demeurer attractives en introduisant un volume croissant de poissons ;
- Moderniser la station piscicole de Lac-des-Écorces afin de maintenir et augmenter la capacité de production de poissons de provenance publique, et ce, sur plusieurs sites distincts ;
- Développer un modèle de mise à disposition des poissons produits par le gouvernement pour les ZECS, pourvoies et autres par l'entremise des expertises développées sur les territoires.

ADOPTÉE

3730-08-12-10.1 MRCAL – FORMATION DES POMPIERS – DEMANDE DES SOMMES – VOLET 3

Madame la conseillère Lyne Martel propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron, que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles appuie la MRC d'Antoine-Labelle dans sa demande de rétablissement des sommes accordées à la formation de pompiers volontaire – volet 3 adressée au ministère de la Sécurité publique

ADOPTÉE

3731-08-12-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Lyne Martel propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Cyr, la levée de l'assemblée régulière du 8 décembre 2020.

ADOPTÉE

Luc Diotte
Maire

Gisèle Lépine Pilotte
Directrice générale

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Luc Diotte